naître le développement, a déjà reçu la haute approbation et la bénédiction apostolique de Sa Sainteté Pie X. Lors de son voyage à Rome en 1908, S. G. Mgr l'Archevêque avait présenté au Souverain Pontife un exemplaire de chacune de ces diverses publications et sollicité pour elles une bénédiction spéciale, qui lui fut transmise dans les termes suivants par S. E. le Cardinal Merry del Val:

SECRETAIRERIE D'ETAT DE SA SAINTETE,
DEL VATICANO, 24 JUILLET 1908.

No 31355

A Sa Grandeur Monseigneur Adélard Langevin,
Archevêque de Saint-Boniface.

MONSEIGNEUR,

En réponse à votre lettre du 17 courant, adressée au Saint-Père, il m'est agréable de devoir informer Votre Grandeur que Sa Sainteté a agréé très favorablement votre demande d'une bénédiction spéciale pour l'Oeuvre de la *Presse catholique* entreprise et établie par les Révérends Pères Oblats à Winnipeg, Canada.

Sa Sainteté espère comme Votre Grandeur que la publication en différentes langues de revues et journaux vraiment catholiques sera d'une grande utilité pour éclairer les populations du Canada sur les principes religieux et leur application aux questions du jour. Sa Sainteté forme le vœu sincère que cette entreprise, dirigée avec votre approbation, opère une grande somme de bien, et à cette fin Elle accorde au Très Révérend Père Provincial des Oblats, au Révérend Père Directeur et à ses collaborateurs Sa Bénédiction Apostolique.

Avec l'assurance de mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur.

R. CARD. MERRY DEL VAL.

UNE LECON DU JAPON.

M. L. Hacault, vient de communiquer à la presse catholique, notamment la *Vérité* et le *Central Catholic*, une information capitale qui avait été soigneusement omise par les Agences de dépêches, toutes pour ainsi dire aux mains des Juifs ou des Loges. Elle n'était jamais parvenue à la presse en Amérique. Cette information provient de Belgique où elle parut d'abord dans le *Patriote* de Bruxelles, journal catholique. Il en résulte qu'au mois d'août dernier l'Etat Japonais, Etat païen, *maître d'Ecole*, a complètement renoncé à l'Ecole. *neutre*, à la *Morale neutre* pour rétablir l'Ecole confessionnelle, la morale religieuse. Voici du reste textuellement l'information du journal belge: (1er Sept. 1909.)

« L'Etat Japonais, Etat enseignant qui se conformant à l'axiôme moderne de la *neutralité* de l'Etat, avait aboli l'enseignement reli-